

FICHE D'INSCRIPTION CANOE KAYAK 2018 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019

NOM..... PRENOM.....  
 DATE DE NAISSANCE ..... LIEU..... SEXE.....  
 ADRESSE..... CODE POSTAL..... VILLE.....  
 N° TELEPHONE FIXE : ..... PORTABLE : .....  
 COURRIEL : .....@.....

**MINEURS**

Je soussigné(e).....tuteur légal de.....

- autorise celui-ci à pratiquer le canoë kayak et à participer aux différentes activités proposées par BSP Molsheim.
- autorise le responsable de l'activité à prendre les décisions sanitaires en cas d'accident.
- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et déclare avoir pris connaissance des statuts et règlements intérieurs.
- autorise (1) n'autorise pas (1) la diffusion d'une image et/ou de la voix de..... par lesquelles il serait reconnaissable.

Fait à .....date.....Signature.....  
 (1) Rayer la mention inutile

**ADULTES**

Je soussigné(e) .....certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et déclare me soumettre sans restriction aux statuts et règlements intérieurs dont j'ai pris connaissance.  
 Autorise (1) n'autorise pas (1) la diffusion d'une image et/ou de la voix par lesquelles je serai reconnaissable.  
 Fait à .....date.....Signature.....  
 (1) Rayer la mention inutile

**Fournir:****Mineurs**

1° une attestation de natation de 25m départ plongé ou compléter la fiche ci-dessous :

Je soussigné(e).....tuteur légal de.....

déclare que celui-ci sait nager 25m avec un départ plongé.

Fait à .....date.....Signature.....

2° Un certificat médical

spécifiant que vous êtes apte à la pratique du canoë kayak et ski de fond en loisir et compétition.

**Adultes**

1° une attestation de natation de 25m départ plongé ou compléter la fiche ci-dessous :

(1)Je soussigné(e).....déclare que je sais nager 25m départ plongé

Fait à .....date.....Signature.....

2° Un certificat médical

spécifiant que vous êtes apte à la pratique des sports en loisir et compétition

**Ci-joint un chèque de.....couvrant la cotisation et la licence de canoë kayak pour la saison 2019**



BRUCHE SPORT PASSION MOLSHEIM

24, rue de la Chapelle

67190 DINSHEIM SUR BRUCHE

Tél : 03 88 50 12 50 - portable : 06 75 90 96 65

Courriel : [bspmolsheim@wanadoo.fr](mailto:bspmolsheim@wanadoo.fr) Site Internet : <http://bspmolsheim.com>

Registre des associations : Tribunal d'Instance de Molsheim vol xx n° 17 du 19 janvier 1979.

Association affiliée à la fédération Française de Canoë Kayak -- Label club ffck\*\*\* -- Ecole française de canoë kayak.

Agrément Jeunesse et Sport n° 67 S 288 du 15 décembre 1989.

Etablissement d'activité physique et sportive Dossier N° ET000513 code établissement N°06701ET0010.

CCM REGION MOLSHEIM IBAN FR76 1027 8014 0000 0110 1144 017 BIC CMCIFR2A

Identifiant SIRET 484 073 986 00016 Identifiant SIREN 484 073 986 Code APE 926c.



**BRUCHE SPORT PASSION MOLSEHEIM**

A RETOURNER HUIT JOURS AVANT LE DEBUT DE LA REPRISSE DES ENTRAINEMENTS.  
AVEC CERTIFICAT MEDICAL (UN IMPERATIF DE CHAQUE FEDERATION) ET LE CHEQUE DE REGLEMENT.

Chaque licence ne sera délivrée qu'après avoir reçu

- la fiche d'inscription,
- un certificat médical ( un impératif de chaque fédération.),
- le règlement de la cotisation club ainsi que le prix de la licence choisie.

**ENTRAINEMENTS LOISIRS**

TOUS LES SAMEDIS DE 13H30 16H30

**ENTRAINEMENTS COMPETITION**

MARDI 17H15-19H00

MERCREDI 13H30-17H30

JEUDI 17H15-19H00

SAMEDI DE 13H30 16H30

POUR PARTICIPER A CES DIFFERENTS ENTRAINEMENTS CHAQUE ADHERENT DEVRA AVOIR FOURNI

- la fiche d'inscription,
- un certificat médical ( un impératif de chaque fédération.),
- le règlement de la cotisation club ainsi que le prix de la licence

8 JOURS AVANT LE DEBUT DES ENTRAINEMENTS

**Pour pratiquer la compétition, il faut s'entraîner :**

COMPETITIONS NATIONALES : 2 à 3 fois par semaine minimum

COMPETITIONS REGIONALES : 1 à 2 fois par semaine

■ **Les entraînements auront lieu :**

- le mardi à 17h15 ; horaire d'été
- mercredi 13h30;
- jeudi 17h15 ; horaires d'été
- samedi 13h30

A Molsheim au 17 route de Dachstein

| COMPETITION ET LOISIRS | COTISATION CLUB PLUS LICENCE CARTE CANOE PLUS COMPETITION OU LOISIR |                   |                 |                |                 |                  |                   |
|------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------|----------------|-----------------|------------------|-------------------|
|                        | DU 1ER JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019                             |                   |                 |                |                 |                  |                   |
| CATEGORIE              | POUSSIN<br>JEUNE                                                    | BENJAMIN<br>JEUNE | MINIME<br>JEUNE | CADET<br>JEUNE | JUNIOR<br>JEUNE | SENIOR<br>ADULTE | VETERAN<br>ADULTE |
| ANNEE DE NAISSANCE     | 2009 ET AVANT                                                       | 2007-2008         | 2005-2006       | 2003-2004      | 2001-2002       | 2000-1985        | 1984 ET AV        |
| COTISATION CLUB 2017   | 75,00 €                                                             | 75,00 €           | 75,00 €         | 75,00 €        | 75,00 €         | 80,00 €          | 80,00 €           |
| CARTE CANOE PLUS 2017  | 38,00 €                                                             | 38,00 €           | 38,00 €         | 38,00 €        | 55,00 €         | 55,00 €          | 55,00 €           |
| TOTAL CHEQUE           | 113,00€                                                             | 113,00€           | 113,00€         | 113,00€        | 130,00 €        | 135,00 €         | 135,00 €          |



BRUCHE SPORT PASSION MOLSEHEIM

24, rue de la Chapelle

67190 DINSHEIM SUR BRUCHE

Tél. et fax : 03 88 50 12 50 - portable : 06 75 90 96 65

Courriel : [bspmolsheim@wanadoo.fr](mailto:bspmolsheim@wanadoo.fr) Site Internet : <http://bspmolsheim.com>

Registre des associations : Tribunal d'Instance de Molsheim vol xx n° 17 du 19 janvier 1979.

Association affiliée à la fédération Française de Canoë Kayak -- Label club ffck\*\*\* -- Ecole française de canoë kayak.

Agrément Jeunesse et Sport n° 67 S 288 du 15 décembre 1989.

Etablissement d'activité physique et sportive Dossier N° ET000513 code établissement N°06701ET0010.

CCM REGION MOLSEHEIM IBAN FR76 1027 8014 0000 0110 1144 017 BIC CMCIFR2A

Identifiant SIRET 484 073 986 00016 Identifiant SIREN 484 073 986 Code APE 926c.





## EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR DE BSP MOLSHEIM

**2.1.1 Activités de loisirs :**

Les adhérents actifs qui ne font pas de compétition ou qui ont été exclus du groupe de compétition font partie du groupe de loisirs.

Les séances ont lieu le samedi

- début 13h30

- heure de fin à convenir suivant le sport pratiqué.

Des sanctions allant de la mise en garde jusqu'à l'exclusion définitive peuvent être prises à l'encontre des membres mineurs dont le représentant légal est en retard à la fin des séances.

**Nota :** les conditions météorologiques, climatiques ou autres peuvent justifier la durée et le type de l'activité voire l'annulation de la séance.

La consultation du répondeur téléphonique (03 88 50 12 50) gsm 06 75 90 96 65 site internet : <http://bspmolsheim.com> peut s'avérer utile.

Lieu de rendez-vous

- canoë kayak et ski de fond : Molsheim 17 route de Dachstein

En principe, pas d'activités pendant les vacances scolaires

**2.1.2 Groupe de compétition**

Pour faire partie du groupe de compétition il faut en principe

- **s'entraîner en moyenne 2 fois par semaine.** Les séances ont lieu :

- Mardi de 17h15 à 19h30
- Mercredi de 13h30h à 16h30. Si un déplacement est prévu, l'information orale se fera au plus tard le mardi soir et l'heure du rendez-vous sera précisée.
- Jeudi de 17h15 à 19h30
- Samedi à 13h30. La fin de la séance varie suivant les déplacements.

- Concourir aux compétitions régionales, nationales et internationales toutes les fois que le club peut y participer.

- **Posséder ses propres accessoires de canoë kayak : gilet, pagaies, jupe de pontage, casque, chaussures adaptées, Kway, ...**

**Pour les minimes 1 pagaie, à partir de cadet 2 pagaies.**

- Participer aux stages de compétition organisés pendant les vacances scolaires.

Tous ces points sont laissés à l'appréciation de l'entraîneur.

En contrepartie le club fournit des bateaux de compétition dans la mesure du possible pour chaque compétiteur motivé.

En cas de casse de matériel appartenant à l'association un dédommagement sera demandé à l'adhérent qui aura fauté.

En cas de manque de motivation et de sérieux dans les entraînements, de retard à répétition le compétiteur rejoindra le groupe de loisirs.

**2.1.3 – Ouverture du club**

Le responsable légal des adhérents mineurs doit s'assurer de la présence du responsable de la séance d'entraînement et le remettre à celui-ci.

En cas d'absence du responsable, 15 minutes après l'horaire normal de la séance, l'activité est annulée.

Les parents dégagent la responsabilité de l'association pour les adhérents mineurs venant seuls aux activités.

La responsabilité de l'association s'arrête à la fin des cours. Il appartient au responsable légal de l'adhérent mineur de se renseigner, en fonction des conditions météorologiques, sur l'heure de fin des activités et de respecter les horaires de début et de fin de cours.

Le club est ouvert sous la responsabilité d'un responsable accrédité par le CA. Les horaires précis sont arrêtés par le CA et affichés sur le tableau extérieur du club. La responsabilité du club s'arrête à l'heure de la fin du cours.

En marge des cours dispensés, le responsable veille à la tenue d'un registre des entrées et sorties des adhérents, précisant noms et prénoms et de noter les retards de début de cours et les retards des parents lors de la fin de cours

CERTIFICAT MÉDICAL ANNUEL PRÉALABLE

A LA PRATIQUE DES SPORTS EN COMPÉTITION

Je soussigné, Docteur .....

En lettres capitales ou cachet

demeurant .....

certifie avoir examiné M.....né(e) le .....

demeurant .....

appartenant à l'association sportive :

BRUCHE SPORT PASSION MOLSHEIM

et n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique des sports en loisir et compétition

A.....le.....Signature du médecin.....

Cachet du médecin:

N.B. - Lorsque le médecin ne reconnaîtra aucune aptitude au consultant Il ne délivrera pas de certificat.

|               |
|---------------|
| SURCLASSEMENT |
|---------------|

Si le sujet présente un développement suffisant et une aptitude physiologique particulière (catégorie 1 de la classification médico-sportive), le médecin peut l'autoriser à pratiquer le sport de compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure à sa catégorie normale. Pour ces autorisations, il convient de prendre connaissance des règlements propres aux fédérations, et d'utiliser la formule suivante pour établir le certificat :

Je soussigné, Docteur..... certifie après avoir procédé aux examens prévus par la réglementation en vigueur que : M..... est apte à pratiquer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure le sport suivant en compétition sous toute réserve de modification de l'état actuel.

A.....le.....Signature du médecin.....

Cachet du médecin :